



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 18  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2023

**Présents :** Christian DUMAS, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Magalie PIAT, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Amaud JEAN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Philippe MAUGUIN,  
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Eric SIGURÉ, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN,  
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,  
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h08

Secrétaire : Maël DIONG

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### DL.23.081 - Dissolution de la Caisse des Ecoles

**Christian DUMAS expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 212-10 prévoyant dans chaque commune, la création par délibération du conseil municipal d'une caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille,

Vu l'article L. 2012-10 autorisant, par délibération du conseil municipal, la dissolution de la caisse des écoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans,

Considérant qu'aucun budget n'est voté pour la caisse des écoles depuis plusieurs années,

Au vu de l'inactivité et de l'absence de mouvement financier depuis plus de 4 ans de la caisse des écoles, il est proposé aux membres du conseil municipal, après présentation à la Commission Générale du 21 septembre 2023, d'approuver la dissolution de la caisse des écoles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 28 septembre 2023

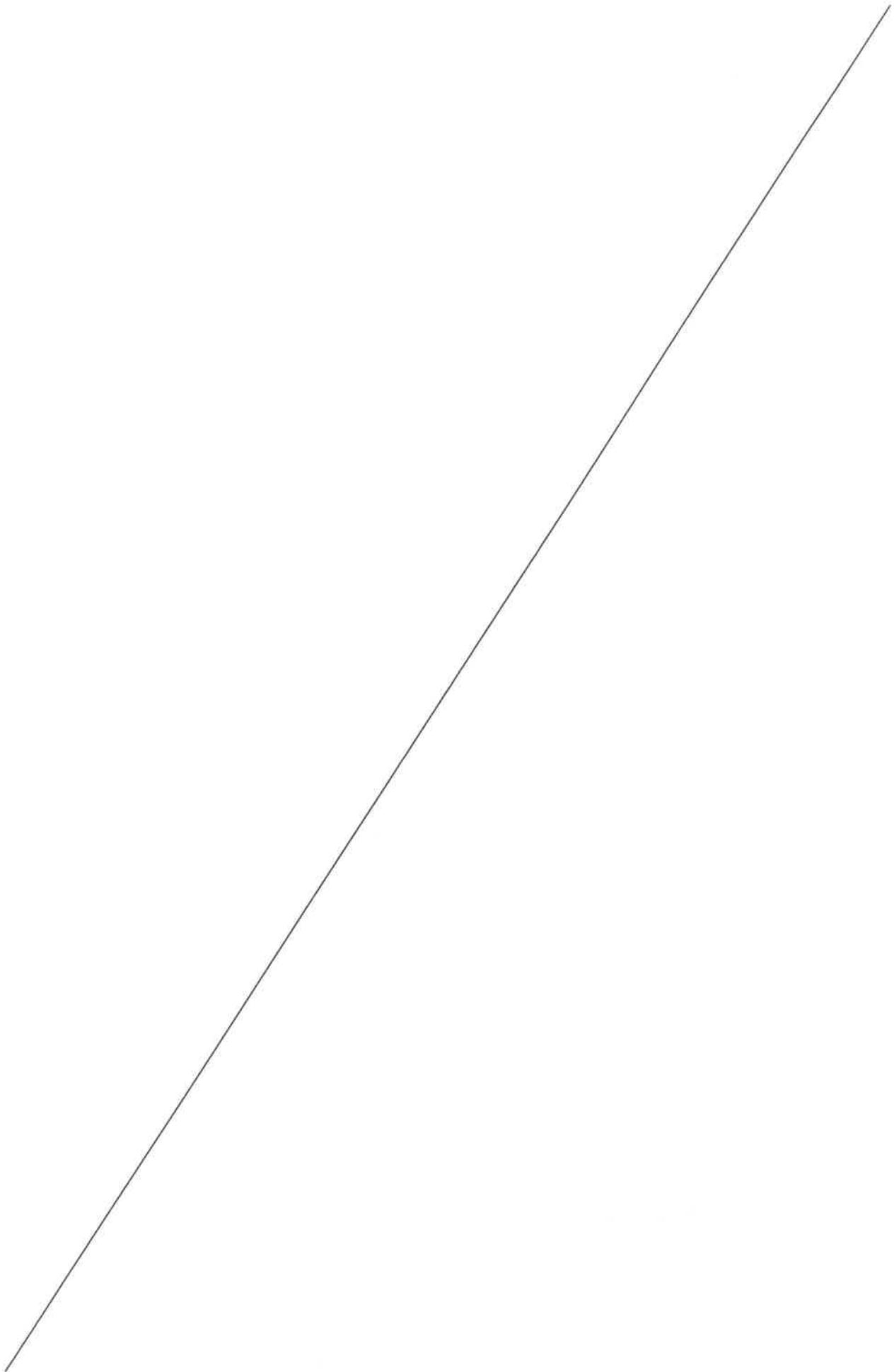
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : 28 SEP. 2023

Notification le : 28 SEP. 2023

28 SEP. 2023





## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_081
Objet :	Dissolution de la Caisse des Ecoles
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.7 - Autres documents à caractère budgétaire ou comptable :
Identifiant unique :	045-214501694-20230928-DL_23_081-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20230928-DL_23_081-DE-1-1_0.xml	text/xml	900 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.23.081 - AG -Dissolution de la Caisse des Ecoles.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230928-DL_23_081-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	292.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	28 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 septembre 2023 à 15h57min23s	Reçu par le MI le 2023-09-28